

Procès verbal d'installation du Conseil Syndical
Election du Président et du Vice-président

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet à 18 heures, le conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Oradour/Vayres, sous la présidence de Mr CHALARD Jean Pierre.

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Date de convocation : **11 juillet 2020**

PRESENTS : MM CHALARD, COIFFIER, FAURE, GABETTE, GRENOUILLET, GUILLOU, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, MONTOYA, PUYHARDY, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, DUFOUR, LECOQ, RECHIGNAC, GLENISSON, COQUILLAUD

ABSENTS EXCUSES : GIBAUD, LALAY, BARBE

Monsieur GIBAUD Patrick est remplacé par Monsieur DUFOUR, suppléant

Monsieur LALAY Philippe est remplacé par Monsieur LECOQ Denis, suppléant

Madame HINK Christiane est remplacée par Monsieur RECHIGNAC, maire de Maisonnais

Monsieur LEFRANCQ Jean Sébastien est remplacé par Monsieur GLENISSON Georges, suppléant

Monsieur CHASSAGNE Patrick est remplacé par Monsieur COQUILLAUD Raoul, suppléant

Monsieur Anthony MONTOYA est élu secrétaire

ELECTION DU PRESIDENT

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHALARD Jean Pierre, président, qui a déclaré installés : MM BARBE, CHALARD, CHASSAGNE, COIFFIER, FAURE, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, GUILLOU, Mme HINK, MM LALAY, LEFRANCQ, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, MONTOYA, PUYHARDY, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART dans leurs fonctions de conseillers syndicaux.

Monsieur LAMARE Gervais, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence.

Le Président a invité le conseil à procéder au scrutin et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du président.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :	19
A déduire bulletins nuls :	1
Suffrage exprimé :	18
Majorité absolue :	10

Ont obtenu : - Monsieur CHALARD Jean-Pierre : 18 voix (dix-huit)

Monsieur CHALARD Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été ensuite procédé sous la même forme et sous la présidence de Monsieur CHALARD Jean-Pierre à l'élection des vice-présidents.

1^{er} tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
A déduire bulletins nuls :	0
Suffrage exprimé :	19
Majorité absolue :	10

Ont obtenu : - Monsieur GABETTE Luc : 17 voix (dix-sept)
- Monsieur LALAY Philippe : 1 voix (une)
- Monsieur GIBAUD Patrick : 1 voix (une)

Monsieur GABETTE Luc ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} vice-président.

2^{ème} tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
A déduire bulletins nuls :	3
Suffrage exprimé :	16
Majorité absolue :	10

Ont obtenu : - Monsieur CHASSAGNE Patrick : 3 voix (trois)
- Monsieur LALAY Philippe : 10 voix (dix)
- Monsieur GIBAUD Patrick : 3 voix (trois)

Monsieur LALAY Philippe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} vice-président.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 22 JUIL. 2020



Fait à Oradour/Vayres, le 17 juillet 2020
Le Président,

